



# Délégation Cgt du Personnel Infrapole Nord-Pas de Calais

26 Février 2016

## Déclaration liminaire de la délégation CGT à la réunion DP de l'Infrapôle Nord-Pas de Calais.

Dans la nuit du 15 au 16 février dernier, notre camarade et élu Cgt, Franck HERNOUX, a été victime d'un accident grave du travail. Il a été électrisé en effectuant une opération de maintenance.

Blessé, toujours en arrêt de travail, il reste très choqué par l'évènement ! Tout comme ses camarades de travail, eux aussi en arrêt de travail.

Chacune, chacun des camarades de la délégation Cgt leur apportent aide et soutien, et mettront tout en œuvre pour que ces trois cheminots se sentent soutenus dans l'épreuve qu'ils traversent.

Jeudi 4 février, ont eu lieu partout en France des rassemblements de soutien aux huit salariés de Goodyear condamnés à de la prison ferme et, plus largement, de protestation contre les multiples atteintes aux libertés syndicales.

Les libertés syndicales ne vont pas bien en France.

Depuis l'affaire des cinq militants CGT qui étaient poursuivis pour avoir refusé un prélèvement ADN, on assiste à une multiplication d'atteintes au droit syndical (licenciement pour avoir monté une section CGT chez Vuitton, licenciement pour avoir fait grève à la STEF, menaces contre les Bourses du travail, entre autres évènements du même type.

Cette escalade a connu son apogée le 12 janvier dernier avec la condamnation de 8 salariés de Goodyear à deux ans de prison dont neuf mois ferme ! Une première dans le droit français.

Pour protester contre cette condamnation, une pétition a déjà recueilli plus de 150 000 signatures. Pétition qu'il serait bien que vous signez, Monsieur le directeur.

Depuis le début des discussions autour de la Convention Collective Nationale de la Branche Ferroviaire (CCN), la Fédération CGT des Cheminots exige une véritable négociation basée sur les revendications et les besoins des cheminots.

Cette dernière doit avoir comme fil conducteur la sécurité ferroviaire, la santé, les conditions de vie et de travail et la prise en compte des contraintes particulières d'exercice des métiers et du Service Public.

L'attitude du patronat, qui consiste, au fil des réunions, à imposer ses positions, est inad-

missible et tourne le dos à l'intérêt collectif des cheminots.

La seule Fédération CGT des Cheminots a remis à l'ensemble des participants une proposition écrite sur les parties « champ d'application » et « contrat de travail ».

Notre objectif est le progrès social pour tous les cheminots de la Branche en s'opposant à toutes formes de régression.

Le 18 février 2016, la CGT avait fait inscrire à l'ordre du jour de la Commission Mixte Paritaire (CMP) de la CCN, la négociation autour des congés payés et des jours fériés, partie intégrante du contrat de travail.

Le patronat est venu sans mandat et sans projet avec la volonté de faire traîner les discussions et de surtout n'engager aucune négociation.

Devant le comportement intolérable, archaïque et dogmatique de l'UTP (Branche du ME-DEF), l'ensemble des organisations syndicales de la branche ferroviaire a décidé de clore la séance.

Il est désormais évident aux yeux de tous que l'UTP, à laquelle adhère la SNCF, a pour stratégie de bloquer toutes négociations au niveau de la branche, afin de tenter de limiter les garanties collectives des cheminots au seul « décret-socle » et à d'éventuelles négociations d'entreprise.

Cette stratégie est celle de la mise en concurrence des salariés et n'a absolument pas l'ambition de garantir un haut niveau de conditions de vie et de travail, pas plus que le très haut niveau de sécurité ferroviaire. Il apparaît par ailleurs que le Gouvernement n'y soit pas plus disposé pour l'heure.

En effet, un avant-projet de décret-socle vient d'être transmis aux organisations syndicales et au patronat.

Alors que la loi du 04 août 2014 donnait mandat au Gouvernement pour publier un décret en Conseil d'Etat, fixant les règles relatives à la durée du travail communes à l'ensemble des cheminots « *garantissant un haut niveau de sécurité des circulations et assurant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs* », cette première ébauche, très régressive à la première lecture, semble bien éloignée de l'objectif fixé par le législateur.

La Fédération CGT des Cheminots livrera très rapidement son analyse sur ce projet de texte, ses dangers et les enjeux à venir.

Il y a urgence à mettre les négociations sous le contrôle et la pression des cheminots de l'ensemble de la branche, qui sera de nature à ramener le Gouvernement à ses responsabilités dans l'intérêt général et à contraindre le patronat à enfin négocier réellement.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Cheminots a proposé aux autres organisations syndicales d'appeler rapidement, et dans l'unité, l'ensemble des cheminots de la branche à agir par la grève le 9 mars pour gagner le progrès pour toutes et tous. Je n'occulte pas le 10 mars, que nous consacrerons à la défense de notre régime de retraite par une action nationale confédérale avec manifestation.

Pour des projets qui ne devaient rien changé, c'est la surprise à la lecture de certaines communications d'OS accompagnatrices qui, pour l'une garantit aux cheminots qu'il n'y a pas de dumping social en cours et, pour l'autre, qu'à la première lecture des documents, seule l'action de grève ne peut qu'être la réponse !

Rien d'étonnant dans cette attitude qui aurait été sûrement différente si, aux dernières élections, ce binôme réformiste avait réalisé les 50% nécessaire pour valider ou dénoncer certains futurs accords.

Les cheminotes et cheminots auront eu raison d'eux en votant majoritairement pour la Cgt.

Pour notre OS, ce qui est en train de se construire en termes de luttes autour de cette CCN ne peut qu'engendrer des conflits majeurs tant les écarts sont importants en comparaison des anciens textes et la régression sociale d'un niveau jamais atteint dans l'entreprise.

Rien d'étonnant donc à ce que la DCI unitaire du 19 février soit remarquable. En effet, s'y sont inscrits deux OS qui, il y a peu de temps encore, signer à tout vat tout ce qui pouvait l'être. On ne peut que s'en féliciter !

Mais dans la période, un sujet reste pour nous, sources de catastrophes annoncées. Celui de l'externalisation de nos métiers et singulièrement à l'Equipement !

Et pour nourrir nos propos, voici quelques exemples de ce qui se tramant actuellement et les répercussions que cela entraînent pour les cheminots.

Dans un centre de maintenance situé à Orléans, l'entreprise s'emploie à former des agents du privé de Méccoli, Sféris, Safetyfer, pour le dépannage des installations SE avec toutes les habilitations nécessaires pour ce faire. Le tout dans le plus grand secret !

Des habilitations qui serviront aussi pour assurer les astreintes dans nos métiers avec, en parallèle, la même démarche concernant les essayeurs. Lors d'une CPC du mois de novembre, nos camarades ont découvert cela, lors une discussion banale, sans dénégations des dirigeants présents ! Des chantiers TEST existent partout en France avec un total de 53 expérimentations en cours depuis le 16 janvier dernier.

Du même tonneau concernant l'externalisation de l'annonce Autoprowa aux privés ! Un chantier GOP sur Tours a débuté aux alentours du 4 janvier dernier. Depuis, il n'y a eu qu'un seul jour sans défaut d'annonce ! Un TER s'est même arrêté en gare, à 50 mètres d'une équipe Ultrason, sans que rien ne soit détecté au préalable ! Une ligne circulée à 140km/h ! En tout cas, ce qui est sûr, c'est que ces agents ont frôlé la mort!

Autre indicateur néfaste dans le période! Les PICB!

Chacun sera à même de mesurer ce que donnera le travail en zone dangereuse avec les PICB, ces bouchons d'oreilles sensés éliminés le risque bruit dans ces conditions. Récemment, nous avons eu connaissance d'annonceur du privé munis de casque car ne pouvant mettre ces dispositifs pour des raisons que nous ne connaissons pas. A la stupeur des syndicalistes Cgt intervenant sur le site, il fut répondu que leur seule vue suffisait pour exercer leur métier !

Des exemples identiques existent partout en France, sur notre réseau, où nos IRP interviennent avec la rapidité nécessaire dans ce genre de situation mais en face de dirigeants restant sourds à nos exigences et celles des cheminots.

Imaginons ce que donnera l'application stricte du S6An°3, le travail en chantier fermé confié aux privés, dans ces conditions. Des zones de non-droits où même les IRP SnCF n'auront pas droit de citer !

Il s'agit là d'un devoir pour nous, d'alerter les cheminotes et cheminots que nous courons droit à la catastrophe et les mois à venir risquent d'être bien sombres pour nos conditions de travail ! En n'espérant que cela n'engendre aucun accident humain grave dont nous aurions toutes et tous à souffrir ! Mais comment pourrait-il en être autrement ?

Il y a eu 85 accidents graves en 2015 sans trop d'information de l'entreprise sur ce qu'il faudrait faire pour travailler autrement que ce qui est préconisé par elle-même !

En 2004, il y avait 104 établissements Equipement. 48 en 2015 !

Sur la question des ralentissements des circulations, nous en étions à 1697 km en 2007 pour 4327 km fin 2014, pour l'ensemble du réseau !

Tout se met en place pour que nous vivions un drame quasiment annoncé dans ces conditions!

Et des éléments aggravant nous amènent à penser que, sur notre région, tout concourt à vivre les mêmes affres au travers de ce que nous constatons.

Notamment sur le niveau des effectifs qui ne cesse de se réduire d'année en année, les inscrits aux différentes élections le montrent bien. Comme des incidents sur nos IS qui se multiplient, sans parler des accidents lors de nos GOP dont la dernière sur Valenciennes en est l'illustration flagrante.

Lors d'une de nos tournées des membres du Chsct concerné, ce fut une véritable « chasse aux sorcières » qui fut déclenchée sur injonctions de responsables de cette entreprise privée car nous avons « osé » donner des préconisations pour mieux travailler, au travers de ce qui fut constaté par tous, c'est-à-dire des comportements inadmissibles de la part de l'entreprise privée en place !

Il est tout de même important de rappeler que l'ensemble des membres de notre comité, du président aux membres, a eu une attitude identique et responsable quand il s'est agi d'établir un rapport de la situation et d'amener les préconisations nécessaires pour remédier aux difficultés rencontrées.

Juste quelques derniers indicateurs qui sont déterminants sur l'aggravation des conditions de travail des cheminots de nos métiers ! Sur l'Infrapôle, il y a eu 43339 nuits travaillées en 2009 pour 52996 en 2014.

Le montant des EVS versés en 2014 aux Infrapôle et Infralog se monte à 296.633.769€. Ce qui peut représenter une augmentation de 80€ parmois et par agent !

Pour cette première réunion de l'année, en correspondance des bouleversements qui nous

attendent, de ce que l'entreprise ne manquera pas de casser, de détruire avant et pendant les similes négociations sur la CCN, au travers des expérimentations en cours visant à faire disparaître nos métiers, dans un contexte politique grave où le gouvernement s'emploie à répondre aux injonctions du MEDEF plutôt qu'à celles des salariés et de leurs OS sur fond de casse du Code du Travail, il est de notre responsabilité d'alerter les cheminotes et cheminots que la situation de la Sncf risque d'être irrémédiablement aggravée sans réactions de toutes celles et ceux qui la constituent. Situation aggravée à un tel point, que le prix à payer se compterait en vie humaine.

Pour conclure et en lien avec nos questions, nous ne pouvons que souffrir de ce que nous constatons sur le site de Calais. Un ghetto qui regroupe des milliers de personnes vivant dans la douleur ; hommes, femmes et enfants parqués dans des conditions atroces.

Au-delà des exigences portées par le gouvernement britannique à la commission européenne et qui ne restent qu'une méprisable escroquerie sociale, les réponses de la commission, notre pays y compris, cautionnent la logique ultralibérale de ses dirigeants où la misère humaine ne fait partie que d'une ligne budgétaire de plus et qui coûte ! C'est pathétique!

D'ailleurs Amnistie Internationale vient de condamner l'Europe pour la gestion pitoyable et honteuse de cette tragédie.

Dans tous les cas, notre délégation apporte toute sa compréhension et son soutien aux cheminots œuvrant sur ces sites et notamment par l'action des membres Cgt de nos Chsct qui restent responsabilisés sur le sujet et espèrent que ces personnes en danger permanent sauront trouvés un jour le repos, sûrement grâce aux associations et personnalités qui y œuvrent au quotidien.

Voilà ce que la délégation Cgt des cheminots de l'Infrapôle Nord-Pas de Calais avait à déclarer solennellement aujourd'hui.

Une information, s'il en est ! Nous venons d'apprendre la démission de Jacques Rapoport, Président de Sncf-Réseaux. J'espère que vous nous apporterez quelques informations sur cette surprenante décision.

Merci de votre écoute, en espérant que vos réponses seront à la hauteur de nos exigences, depuis longtemps portées à votre connaissance.